PASSEPORT DE VIE SCOLAIRE

Le passeport de vie scolaire est un document très important pour chaque élève. Il sert de relai entre les familles et l'équipe pédagogique.
Lors de la reprise des cours effective, chaque professeur principal aura le loisir de rappeler en quoi il est essentiel que chaque élève soit en possession de ce document tous les jours.

En attendant, nous vous demandons :

- 1. de compléter la page de couverture (année scolaire 2020-2021, nom, prénom, adresse et classe) ;
- 2 d'y apposer une photo récente de l'élève ;
- 3. de le couvrir d'un protège-cahier transparent ;
- 4. de compléter/signer la page 3 ;
- 5. de lire les pages 17 et 18 « Mes absences et mes retards » attentivement et de dater et signer la page 18 ;
- 6. de lire la page 35 et de compléter l'année scolaire : 2020-2021 ;
- 7. de lire attentivement le règlement intérieur de la page 36 à la page 48 et de compléter et signer au bas de la page 48 ;
- 8. de compléter la « Fiche de location des manuels scolaires » page 49, avec le code 1, 2 ou 3 suivant l'état du manuel prêté et le numéro de celui-ci indiqué à l'intérieur ; de signer cette fiche après vérification de l'état des manuels scolaires) ;
- 9. Nous ferons compléter les pages 4 et 5 par les élèves lors de la reprise des cours en classe.

Merci d'avance,

Les professeurs principaux